



NOTICE

Sur les champs à compléter dans les formulaires de déclaration WEF (formulaire WEF pour les versements anticipés et WEF-RZ pour les remboursements), conformément à l'ordonnance sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle.

1. Généralités

Les institutions de prévoyance et d'assurance sont tenues d'annoncer le versement anticipé ou la réalisation du gage de la prestation de libre passage et le remboursement à l'institution concernée dans les trente jours à l'Administration fédérale des contributions au moyen du formulaire officiel. Les formulaires de déclaration WEF ne doivent être utilisés que pour les versements anticipés et les remboursements liés à la prévoyance professionnelle (2e pilier et libre passage).

2. Concernant les formulaires de déclaration WEF

2.1 *Dossier no*

Indiquer le numéro de dossier attribué à l'institution de prévoyance ou d'assurance.

2.2 *Déclaration no*

Les déclarations doivent être numérotées consécutivement. En cas de correction, c'est le numéro de la déclaration originale qui doit être indiqué.

2.3 *Institution de prévoyance / institution d'assurance*

Indiquer l'appellation complète (selon le registre du commerce) et le siège de l'assureur avec lequel l'assuré a conclu un contrat.

2.4 *Nom et adresse actuelle de l'assuré / du preneur de prévoyance*

2.4.1 *Numéro d'assurance sociale*

Indiquer le numéro complet de sécurité sociale.

2.4.2 *Date de naissance*

Indiquer la date de naissance au format JJ.MM.AAAA.

2.4.3 *Langue de correspondance*

Choisir la langue de correspondance – allemand, français ou italien.

2.4.4 *Titre*

Choisir l'appellatif – Monsieur ou Madame.

2.4.5 *Nom et adresse actuelle de l'assuré / du preneur de prévoyance*

Indiquer les nom, prénom, rue et numéro, NPA (n° postal d'acheminement), lieu de domicile et nationalité au moment du paiement ou du remboursement.

2.5 *Type d'annonce*

Choisir le type d'annonce – ordinaire ou correction.

2.6 *Genre de prévoyance*

Choisir le genre de prévoyance – 2^e pilier, compte/police de libre passage ou titre de participation.

2.7 *Impôt à la source déduit (uniquement pour les versements anticipés)*

Indiquer si oui ou non un impôt à la source a été déduit sur les versements anticipés effectués à des personnes sans domicile ni séjour en Suisse.

2.8 *Canton de domicile fiscal*

Indiquer le canton concerné au moment du versement du capital (pour les ayant-droits domiciliés à l'étranger, c'est le canton dans lequel se trouve le siège principal de l'institution de prévoyance ou d'assurance qui fait foi).

2.9 *Date de paiement (pour les versements anticipés)*

Indiquer la date du paiement au format JJ.MM.AAAA.

2.10 *Date de paiement (pour le remboursement)*

Indiquer la date à laquelle le remboursement a été crédité, au format JJ.MM.AAAA.

2.11 *Prestation en capital payée (uniquement pour les versements anticipés)*

La prestation brute (avant déduction d'un éventuel impôt à la source) est déterminante pour l'impôt.

2.12 *CHF (uniquement pour le remboursement)*

Indiquer le montant du remboursement.

2.13 *Observations*

Lors d'une correction, indiquer le motif. Champ à disposition pour les éventuels commentaires (p. ex. pour donner des précisions sur des prestations, des paiements).

2.14 *Lieu et date*

Indiquer le lieu d'établissement de la déclaration (qui est identique au lieu indiqué au chiffre 2.3). Indiquer la date d'établissement de la déclaration au format JJ.MM.AAAA.

2.15 *Ref.*

Voir point 2.16.

2.16 *Certifié exact*

Indiquer le nom et le numéro de téléphone de la personne responsable de la déclaration.